

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **25.05.04**

Date de convocation : 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉNERGIES RENOUVELABLES
Adhésion à la Personne Morale Organisatrice d'une boucle d'Autoconsommation Collective ouverte aux tiers

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis 2017, le SDEE, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur l'ensemble du territoire lozérien, a fortement renforcé son implication dans les actions de transition énergétique : infrastructures de recharge pour véhicules électriques, énergies et chaleur renouvelables, mise en place du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) et plus récemment accompagnement au déploiement de centrales photovoltaïques en toiture et en ombrières.

Au regard des tensions intervenues sur les marchés de l'énergie depuis fin 2021, et de l'intérêt de relocaliser une partie de la production d'électricité pour tendre vers des territoires plus autonomes, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables sont aujourd'hui, et plus que jamais, des enjeux majeurs pour les collectivités.

Plusieurs projets d'autoconsommation collective ouverte aux tiers sont en cours de développement sur le territoire lozérien. Ils rassemblent consommateurs et producteurs dans une même boucle, visent à accroître la résilience énergétique territoriale en partageant la production d'électricité renouvelable

.../...

à une échelle locale. Au regard de la densité de population du territoire, et de son caractère rural, la plupart des projets peuvent prétendre au cadre dérogatoire permettant d'étendre la boucle d'autoconsommation à un périmètre de 20 kilomètres de diamètre.

Un des projets les plus avancés, accompagné à son démarrage par les équipes du Syndicat, se localise autour du bassin de vie de Florac-Trois-Rivières. Plusieurs collectivités et établissements publics comme privés ont émis le souhait d'intégrer cette boucle : les communes de Florac-Trois-Rivières, d'Ispagnac et de Bédouès-Cocurès, de même que le Parc national des Cévennes, les ateliers Tuffery, Carrefour Market,

Les enjeux de ce projet visent à proposer un prix stable de l'électricité sur 20 ou 30 ans aux acteurs locaux, permettant ainsi d'accroître leur autonomie énergétique, à conserver la valeur ajoutée sur le territoire, et à fédérer plusieurs partenaires autour d'objectifs communs de transition énergétique.

Ce projet territorial ambitieux, impulsé par le Parc national des Cévennes, est accompagné par un prestataire expert en matière d'autoconsommation collective : le bureau d'études EnOTéA. Une des missions qui lui a été confiée est notamment de structurer cette boucle d'autoconsommation, de sécuriser son portage autant administratif que juridique, et in-fine de déterminer le prix de vente des kilowattheures renouvelables produits.

En accord avec le cadre législatif, le portage des projets d'autoconsommation collective ouverte aux tiers se conclut par la signature d'une convention d'autoconsommation collective entre Enedis et la Personne Morale Organisatrice (PMO) du projet. Cette dernière est une entité juridique distincte, rassemblant l'ensemble des parties prenantes du projet, consommateurs comme producteurs.

Compte tenu des contraintes temporelles de ce dossier, et du déploiement des premières centrales photovoltaïques, le bureau d'études EnOTéA a proposé les services de son association jumelle "LaPMO", afin de permettre l'hébergement et la gestion du projet durant ses premières années de fonctionnement.

Par le caractère novateur de ce projet et les intérêts partenariaux autant qu'économiques que pourrait avoir le Syndicat, il est proposé aux membres du Bureau Syndical l'adhésion du SDEE à cette PMO, en tant que consommateur dans un premier temps pour l'alimentation des bornes de recharge incluent dans la boucle, et ainsi de faire partie intégrante dudit projet. Le coût d'adhésion à LaPMO est de 100 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de valider l'adhésion du SDEE à la structure LaPMO afin d'intégrer le projet d'autoconsommation collective ouverte aux tiers désignés ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour intégrer ledit projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250909-20250504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Ainsi fait et délibéré
le jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX